

Déclaration du Collectif des ONG des droits de l'Homme de la RDC

« Assassinat Floribert Chebeya : le réalisateur du film «affaire Chebeya, un crime d'Etat ? » expulsé arbitrairement de la RDC »

Le Collectif des Organisations non gouvernementales des droits de l'homme (ONDGH) exprime ses vives protestations suite à l'expulsion par le Gouvernement Congolais dimanche 08 juillet 2012 vers 23 heures à l'aéroport international de Kinshasa/Ndjili, de Monsieur Thierry Michel, cinéaste belge, réalisateur du film : « Affaire Chebeya, un Crime d'Etat? ».

M. Thierry Michel est arrivé à Kinshasa à bord d'un régulier de SN Bruxelles à la date susmentionnée vers 22 heures dans le but du lancement des projections du film « Affaire Chebeya, Crime d'Etat ? » dont la programmation a été prévue cette semaine par de nombreux partenaires en l'occurrence : les Organisations internationales (FIDH, Centre Carter, OSISA etc...) et le Collectif des ONG des Droits de l'homme et les avocats des victimes.

Après avoir reçu son visa d'entrée en bonne et due forme, et alors qu'il attendait ses bagages, M. Thierry Michel a été emmené par trois agents de l'immigration dont l'un en uniforme de la DGM et deux autres en civil dans leurs bureaux où son passeport lui sera confisqué et son visa d'établissement permanent, en cours de validité jusqu'en février 2013 purement et simplement annulé sous prétexte « qu'il ne détenait pas de visa sortie-retour ». Ces agents avaient annoncé au protocole de l'Ambassade de Belgique, venu l'accueillir, que M. Thierry Michel allait être reçu par le Directeur de l'Immigration, mais celui-ci va être amené de force vers la passerelle de l'avion de Bruxelles Airlines pour son retour à Bruxelles tout en lui interdisant de communiquer par téléphone sur le territoire congolais.

Ensuite, M. Thierry Michel est immédiatement refoulé sans autre forme de procès et embarqué à bord du même aéronef en vue de son retour d'où il est venu.

En tout état de cause, le Collectif des ONGDH exprime sa vive désapprobation et proteste avec toute sa dernière énergie contre cette flagrante violation de la liberté de circulation, d'expression et d'opinion, et du droit de la population à l'information pourtant garantis par la Constitution de la DR Congo en ses articles 23 et 24 et le Pacte International relatif aux droits civils et politiques en son article 19, alinéas 1 et 2.

Pour le Collectif des ONDGH, l'expulsion du Cinéaste belge ne traduit pas moins la volonté manifeste dans le chef du Gouvernement Congolais d'empêcher la population congolaise de jouir de son droit à l'information par l'accès aux différentes sources d'information dont le film « Affaire Chebeya, crime d'Etat ? », susceptible de l'aider à comprendre les circonstances ayant entouré l'ignoble double assassinat de deux défenseurs des droits humains, à savoir : Messieurs Floribert Chebeya Bahizire et Fidèle Bazana Edadi, respectivement Directeur exécutif et Chauffeur de la Voix des Sans Voix pour les droits de l'homme (VSV), tous deux membres effectifs.

Tout en réitérant ses vives protestations, le Collectif des ONGDH rappelle au Gouvernement congolais que le droit à l'information est garanti par l'article 19 de la

Déclaration Universelle des droits de l'homme (DUDH) et par conséquent, il ne peut qu'en assurer la promotion et la protection et non l'obstruction.

En outre, les ONGDH congolaises réaffirment leur détermination à assurer la diffusion dudit film, sous plusieurs formes et canaux, à travers toutes les provinces de la RDC dans les jours qui viennent.

Les ONGDH exigent, toutes affaires cessantes, du Gouvernement de la RDCongo l'annulation sans condition de la décision arbitraire d'expulsion de M. Thierry Michel.

Le collectif des ONGDH prévient le Gouvernement congolais qu'en cas de non prise en compte des préoccupations précitées, il prendra ses responsabilités quant au soutien ou non à la tenue du Sommet de la Francophonie à Kinshasa en Octobre prochain.

Fait à Kinshasa, le 09 juillet 2012

Les Organisations signataires:

Toges Noires (TN)

Les Amis de Nelson Mandela pour les droits de l'homme (ANMDH)

La Voix des Sans Voix pour les droits de l'homme (VSV)

Coalition Congolaise pour la CPI (CN-RDC/CPI)

Œuvres Sociales pour le Développement (OSD)

Centre de droit de l'Homme et de droit humanitaire (CDH)

Action contre l'Impunité pour les droits de l'Homme (ACIDH)

Observatoire congolais des droits humains (OCDH)

Synergie Congo pour le développement (LCD)

Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ)

Ligue pour la défense et la vulgarisation des droits de l'homme (LDVDH)

Bureau de promotion socioculturelle (BUPSOC)

Ligue des Electeurs (LE)